

Perwez, le 15 septembre 2020

Ordre du jour du Conseil du mercredi 23 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **mercredi 23 septembre 2020 à 19h30** en la **salle du « Perwex », rue des Dizeaux 10 à 1360 PERWEZ.**

Cette réunion physique se déroulera dans le respect des règles fixées par le Conseil national de sécurité, la salle du « Perwex » présentant toutes les garanties nécessaires dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Délégation du Conseil vers le Collège en matière de marchés publics extraordinaires - Information - 1.854/ju
2. Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscale dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 - Exercice 2020 - Information - 1.713/ju
3. Budget communal - Exercice 2020 - Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n°1 - Réformation - Information - 2.073.521.1/ju
4. Fabrique d'église Saint Martin à Perwez - Budget de l'exercice 2021 - Approbation - 1.857.073.521.1/bm
5. Fabrique d'église Saint-Trond à Thorembais-Saint-Trond - Budget de l'exercice 2021 - Approbation - 1.857.073.521.1/bm
6. Budget communal - Exercice 2019 - Vérification des justificatifs des subventions communales directes - Décision - 2.078.51/bm

SERVICES TECHNIQUES

7. Marché de travaux - Marché en urgence - Bâtiments administratifs - Placement d'un système de vidéo-surveillance - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Désignation de l'adjudicataire - Délibération du Collège du 27 août 2020 - Prise d'acte Décision - 2.073.51/jpf

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8. Permis d'urbanisme à caractère public – Administration communale de PERWEZ – Aménagement d'un parking public – Entre le sentier Hacquart, la rue Joseph Lepage et la rue de la Station à PERWEZ – Décision – 2.073.511.1/js
9. Permis d'urbanisme – S.A. ATLANTIS REALTY – Permis d'urbanisme pour La transformation d'un ancien home en 35 appartements – Rue Trémouroux 118 à Orbais – Cession de places de parking – Décision – 2.073.511.1/js

DENOMINATION DE VOIRIE

10. Dénomination d'une nouvelle rue à Thorembais-Saint-Trond – Projet d'urbanisation d'un terrain sis entre la rue aux Fleurs et la rue du Buret – Décision définitive – 2.071.552/js

PROPRIETE COMMUNALE

11. Vente d'une parcelle de terrain communal sis rue Joseph Moinil à PERWEZ – Désaffectation et lancement de la procédure de vente – DECISION – 2.073.513.1/js

SECRETARIAT

12. Fabrique d'église Saint Lambert à Orbais – Composition du Conseil de fabrique et du Bureau des Marguilliers – Communication – 1.857.075.1.074,13/cr
13. Le Val d'Orbais – Assemblée générale ordinaire – Vendredi 25 septembre 2020 – Points portés à l'ordre du jour :
 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 février 2020
 - Approbation du rapport de gestion 2019
 - Approbation du rapport de rémunération 2019
 - Rapport du commissaire aux comptes 2019
 - Approbation des comptes 2019
 - Décharge aux administrateurs
 - Décharge au commissaire aux comptes
 - Modification du siège social- Approbation – Décision – 1.82/cr

PERSONNEL

14. CPAS- Points APE – Cession vers l'Administration communale- Décision – 2.08/ec

ATL

15. Accueil temps libre - Programme de coordination locale de l'enfance (Programme CLE) 2020-2025 - Approbation - Décision - 1.851.121.858/vc

CENTRE SPORTIF

16. Salle de sports de Thorembais-les-Béguines - Règlement d'Ordre Intérieur - Tarification - Approbation - 1.855.3/ml
17. Salle de sports de Thorembais-les-Béguines - Convention d'occupation entre le centre sportif et les clubs sportifs/les particuliers - Approbation - 1.855.3/ml

SÉANCE HUIS CLOS

GESTION DES SALLES

1. Salle l'Oasis - « Les petits sentiers asbl » - Mise en location - Convention - Information - 2.073.51/mvb

ENSEIGNEMENT

2. Ecole communale de MALEVES- Assistante aux Institutrices maternelles à titre temporaire - Contrat APE - 4/5 temps - Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 - Collège du 27 août 2020 - Ratification - 1.851.11.08/ec
3. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Enseignante primaire en immersion anglais - Emploi non-vacant - 24 périodes - Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 - Remplacement - Collège du 10 septembre 2020 - Ratification - 1.851.11.08/ec

Arrêté par le Collège communal du jeudi 10 septembre 2020

La Directrice générale f.f.,



Emilie CHATORIER

Le Bourgmestre,



Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

[Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.]

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00*
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.*